



Réglementation européenne pour les portes

Quelle est la réglementation en vigueur pour les portes?

Les portes sont des produits de construction relevant du règlement européenne sur

- les produits de construction 305/2011.

Pour les portes motorisées, s'appliquent aussi les exigences essentielles figurant dans

- la directive européenne «Machines» 2006/42/CE,
- la directive européenne «Basse tension» 2014/35/UE
- et la directive européenne «CEM» 2014/30/UE.

Sont répertoriées ci-dessous les normes en vigueur:



EN 13241 Portes industrielles, commerciales et de garage – Norme de produit, caractéristiques de performance

Terminologie

- EN 12433-1 Terminologie – Types de fermetures et portails
- EN 12433-2 Terminologie – Constituants des fermetures et portails

Directive «CEM» 2014/30/UE

- EN 61000-6-2 CEM-Immunités pour les environnements industriels
- EN 61000-6-3 CEM-Emission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère

Directive «Basse tension» 2014/35/UE



Liens utiles

- Directives et règlements européens: www.ec.europa.eu/growth/sectors_en
- Normes européennes: www.snv.ch, www.electrosuisse.ch, www.sia.ch

Suva
Secteur technique
Organisme de certification SCESp 0008
notifié au niveau européen sous le numéro 1246
case postale 4358, CH-6002 Lucerne
Tél. +41 (0)41 419 61 31
Fax +41 (0)41 419 58 70
www.suva.ch/certification-f
technik@suva.ch
Référence: CE04-4.f – 09.21
www.suva.ch/ce04-4.f

Il faut respecter les exigences essentielles de sécurité et de protection de la santé contenues dans ces directives et règlements. Le fabricant doit pouvoir prouver la conformité de son produit au moyen de la documentation technique et l'attester auprès de l'acheteur au moyen de la déclaration de conformité.

- Les normes européennes harmonisées constituent un outil pour satisfaire aux exigences citées. On peut citer par exemple la norme de produit EN 13241 «Portes industrielles, commerciales et de garage». Cette norme spécifie les exigences de sécurité relatives aux portes sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée.

Directive «Machines» 2006/42/CE

- EN 12453 Sécurité d'utilisation des portes et portails motorisés - Exigences et méthodes d'essai
- EN 12978 Dispositifs de sécurité pour portes motorisées - Prescriptions et méthodes d'essai
- EN 12604 Aspects mécaniques – Exigences et méthodes d'essai
- EN 12635 Installation et utilisation
- EN ISO 13849-1 Parties des systèmes de commande relatives à la sécurité
- EN ISO 13850 Equipement d'arrêt d'urgence
- EN 60204-1 Equipement électrique des machines
- EN ISO 14118 Prévention de la mise en marche intempestive

Règlement sur les produits de construction 305/2011

- EN 12424 Résistance à la charge du vent
- EN 12444 Résistance à la charge du vent: essais et calculs
- EN 12425 Résistance à la pénétration de l'eau – Classification
- EN 12489 Résistance à la pénétration de l'eau – Méthode d'essai
- EN 12426 Perméabilité à l'air – Classification
- EN 12427 Perméabilité à l'air – Méthode d'essai
- EN 12428 Transmission thermique
- EN ISO 12567-1 Détermination de la transmission thermique
- EN ISO 10140-2 Mesurage de l'affaiblissement des bruits aériens
- EN ISO 717-1 Évaluation de l'isolement acoustique aux bruits aériens

Les directives et règlements européennes citées ont été transposées dans **la législation suisse**, c'est-à-dire qu'elles ont force obligatoire en Suisse.

Le lien avec

- le règlement européenne sur les produits de construction 305/2011

est indiqué par

- la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) et
- l'ordonnance (OPCo) qui en découle.

Les liens entre les différentes directives européennes citées et la législation suisse sont mentionnés dans l'illustration au recto. Des informations complémentaires sont disponibles dans notre publication CE00-2.